



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE

- Vu** les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées, portant respectivement droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;
- Vu** la répartition académique des possibilités de nomination par accès au grade des Attachés Principaux d'Administration de l'Etat (APAE) conformément aux articles 19 et 20 du décret n° 2011-1317 modifié du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des AAE ;
- Vu** l'avis émis par le groupe de travail composé des membres de l'administration compétents à l'égard des AAE en sa séance du 25 avril 2022 ;

ARRETE

Article 1 : Les attachés d'administration d'état dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration d'état au titre de 2022 (2 promotions) :

Liste principale :

- 1) **Arlette LIGEY**
Université – Strasbourg
- 2) **Frédérique MONATH**
LG Marie Curie - Strasbourg

Liste complémentaire :

- 1) **Marianne MEINRAD**
CLG Lucien Herr - Altkirch

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Strasbourg est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 09/05/2022

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale**


Claudine Macrésy-Duport